



► Compte rendu des travaux

9D

Conférence internationale du Travail – 112^e session, Genève, 2024

Date: 10 juillet 2024

Séance plénière: Clôture de la 112^e session de la Conférence internationale du Travail

Table des matières

	Page
Signature des textes authentiques portant abrogation de quatre conventions.....	3
Déclarations de clôture	3

Vendredi 14 juin 2024, 16 h 50

Président: M. Buzu

Signature des textes authentiques portant abrogation de quatre conventions

M. Bormioli

Greffier de la Conférence international du Travail

(original anglais)

Vous vous rappellerez que, la semaine dernière, la Conférence a décidé, à l'issue d'un vote par appel nominal, de procéder à l'abrogation de quatre conventions internationales du travail au titre de l'article 19 de la Constitution de l'OIT, à savoir la convention (n° 45) des travaux souterrains (femmes), 1935; la convention (n° 62) concernant les prescriptions de sécurité (bâtiment), 1937; la convention (n° 63) concernant les statistiques des salaires et des heures de travail, 1938; et la convention (n° 85) sur l'inspection du travail (territoires non métropolitains), 1947.

Les décisions prises par la Conférence sont énoncées dans des documents officiels, qui doivent être authentifiés par le Président de la Conférence et par le Directeur général avant d'être déposés auprès de l'Organisation des Nations Unies pour enregistrement et dans les archives de l'OIT pour conservation.

Je souhaiterais donc inviter le Président ainsi que le Directeur général du BIT et Secrétaire général de la Conférence, M. Hounbo, à procéder à la signature des textes authentiques portant abrogation des quatre conventions susmentionnées.

(Le Président et le Directeur général du BIT signent les textes portant abrogation des quatre conventions.)

Déclarations de clôture

Le Président

(original anglais)

La Conférence a maintenant achevé ses travaux et atteint ses objectifs. Le moment est venu de tenir notre cérémonie de clôture.

Je vais à présent demander à chacun de mes collègues du bureau de prononcer son discours de clôture devant la présente assemblée. J'invite en premier lieu le Vice-président employeur de la Conférence, M. Dubey, à prendre la parole.

M. Dubey

Vice-président employeur de la Conférence international du Travail

(original anglais)

C'est un honneur pour moi d'avoir exercé la fonction de Vice-président employeur de cette 112^e session de la Conférence internationale du Travail. Ces deux dernières semaines, nous avons noué un dialogue constructif, partagé nos points de vue et collaboré pour arriver à des résultats et fournir des orientations concernant des questions importantes et pressantes relatives au monde du travail. Je vous sais gré de m'accorder ce moment pour faire le point sur nos réalisations communes.

Cette session de la Conférence a une fois de plus démontré que, face aux défis et aux possibilités qui se présentent à nous, le dialogue social permet de trouver des réponses tripartites que chacun peut faire siennes – et le groupe des employeurs est très satisfait des résultats obtenus. Permettez-moi de vous faire part du bilan que nous en avons tiré.

Premièrement, je voudrais vous parler de la Commission normative sur les dangers biologiques. Dans un contexte où la sécurité et la santé au travail constitue une nouvelle catégorie de principes et droits fondamentaux au travail, le groupe des employeurs considère cette première discussion sur le sujet comme une occasion unique d'élaborer un nouvel instrument. Il est de notre responsabilité commune de prendre en considération, de manière équilibrée et pratique, les points de vue de tous les mandants, de tenir compte de toutes les parties prenantes possibles – dans les pays en développement comme dans les pays développés, dans les petites entreprises comme dans les grandes – et de prêter attention à tous les travailleurs, quel que soit leur lieu de travail. L'instrument doit établir un équilibre entre la protection des travailleurs et la viabilité des entreprises. Il doit également s'inscrire dans une approche cohérente, fondée sur les risques, qui puisse garantir une protection adéquate tout en minimisant les perturbations du marché du travail et qui permette de s'adapter à la situation de chaque pays. Une convention aussi détaillée que celle qui est proposée pourrait dissuader les États de la ratifier, en particulier ceux qui pourraient bénéficier le plus d'un nouvel instrument. Les employeurs demandent qu'une distinction claire soit faite entre les situations qui sont de nature externe, comme la pandémie, et les situations où les travailleurs sont exposés à des dangers en raison de la nature de leur travail. Nous sommes également favorables à une convention claire et pratique, fondée sur des principes plutôt que sur un trop grand nombre d'éléments techniques. Nous attendons avec intérêt la tenue de nouvelles consultations avant la deuxième discussion et espérons que, la prochaine fois, la commission sera en mesure d'aboutir à des instruments que les employeurs pourront promouvoir et approuver en vue d'une mise en œuvre efficace.

Deuxièmement, la Commission de l'application des normes a mené à bonne fin ses travaux sur le rapport général, l'Étude d'ensemble, les cas de manquement grave à l'obligation de faire rapport et l'examen tripartite de 24 cas individuels. Elle a également tenu une séance spéciale consacrée au Bélarus, qui lui a donné l'occasion d'examiner ce cas de longue date portant sur le non-respect par le gouvernement de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et de la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, déjà traité par divers organes de contrôle de l'OIT. La commission a adopté des conclusions qui, nous l'espérons, encourageront le gouvernement à progresser dans la mise en œuvre des recommandations formulées par la commission d'enquête il y a une vingtaine d'années.

En outre, la commission a adopté le résultat de la discussion sur l'Étude d'ensemble de 2024, intitulée *L'administration du travail dans un monde du travail en mutation*, qui témoigne du consensus selon lequel des systèmes d'administration du travail efficaces sont essentiels à une bonne gouvernance en matière de travail ainsi qu'au progrès économique et social. Ces systèmes peuvent faire du travail décent une réalité sur le lieu de travail en veillant à l'application des normes du travail, et contribuer à la croissance économique en renforçant la compétitivité et la productivité.

Troisièmement, la commission chargée de la discussion générale sur le travail décent et l'économie du soin s'est penchée sur notre responsabilité collective de promouvoir une économie du soin solide et durable en tant que composante essentielle de l'économie dans son ensemble. Le soutien des entreprises et du secteur privé est indispensable à cette fin. Nous avons souligné qu'une économie du soin bénéficiant d'un appui efficace peut avoir pour

corollaires une main-d'œuvre en meilleure santé, plus productive et plus souple, des entreprises plus compétitives et innovantes, et davantage d'emplois et de débouchés économiques.

La position des employeurs repose sur trois piliers. Le premier concerne les compétences. Les employeurs du monde entier peinent à attirer et à retenir des travailleurs du soin qualifiés. Nous devons immédiatement nous pencher sur cette difficulté, qui se pose à l'échelle mondiale. Les pénuries et les inadéquations de main-d'œuvre et de compétences touchent à la fois les secteurs public et privé du soin, en particulier les emplois modernes qui exigent le recours à de nouvelles technologies et à des techniques de soin avancées. Le deuxième pilier touche à l'égalité des genres. Le soin est souvent considéré comme une question concernant essentiellement les femmes et non comme une question de société, ce qui laisse entendre qu'il appartient uniquement aux femmes de résoudre ce problème et aux services ou organisations chargés de l'égalité des genres de s'en soucier. Bien que certainement lié à l'égalité des genres, l'investissement dans l'économie du soin doit s'inscrire dans une approche qui mobilise l'ensemble des pouvoirs publics en raison du caractère interdépendant et multiforme de cette économie et du fait qu'elle englobe divers secteurs, notamment la santé, l'éducation, les services sociaux et l'emploi. La mise en place de politiques économiques, sociales et budgétaires de grande envergure est également nécessaire. Le troisième pilier a trait au rôle des entreprises de soin privées, qui complètent les services publics, réduisent les pressions administratives et financières sur les systèmes de santé existants, stimulent l'innovation et contribuent à améliorer la qualité des services. La participation du secteur privé permet de créer des emplois, de générer des revenus et de stimuler l'esprit d'entreprise, en particulier pour les femmes, tout en offrant des possibilités de soin variées pour répondre à des besoins différents. Elle se traduit également par des investissements dans les infrastructures de soin, ce qui garantit leur viabilité et leur permet de s'adapter rapidement à l'évolution de la démographie et des besoins. En outre, elle offre des possibilités de formation et d'emploi et permet d'atténuer les pénuries de compétences dans le secteur du soin. Nous nous félicitons de la prise en compte de ces trois points dans les conclusions.

Quatrièmement, la discussion récurrente sur l'objectif stratégique des principes et droits fondamentaux au travail a porté sur un sujet qui est au cœur même du mandat de l'OIT. Les employeurs sont satisfaits du résultat des travaux, qui établit un cadre solide pour orienter l'action des mandants et de l'OIT à l'avenir, en renforçant l'obligation des États Membres de promouvoir, de respecter et de réaliser les principes et droits fondamentaux au travail, conformément à la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail (1998), telle qu'amendée en 2022.

Les discussions et les conclusions reflètent quatre éléments centraux que les employeurs soutiennent pleinement. Il s'agit, premièrement, de reconnaître les progrès notables accomplis depuis la précédente discussion récurrente en 2017, l'objectif étant de faire le point sur les meilleures pratiques pour les reproduire. Il est essentiel de tirer les enseignements de l'expérience passée et de nos réussites pour que de véritables progrès puissent être réalisés. Les avancées majeures qui ont été accomplies, telles que la ratification universelle de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, ou l'élévation de la sécurité et de la santé au travail au rang de cinquième catégorie de principes et droits fondamentaux au travail, sont encourageantes. Deuxièmement, malgré les progrès accomplis, les difficultés liées aux déficits de mise en œuvre et aux causes profondes continuent de constituer des obstacles majeurs à la pleine réalisation des principes et droits fondamentaux au travail. Dans le document final, les États Membres sont clairement invités à prendre, avec le soutien de l'OIT, des mesures décisives pour s'attaquer à ces causes profondes et promouvoir la formalisation et la bonne gouvernance, ainsi qu'à adopter des politiques visant

à favoriser une croissance économique soutenue, inclusive et durable. Comme indiqué dans ce document, il faut pour cela «allier volonté politique, gouvernance efficace du marché du travail et dialogue social». Troisièmement, dans les conclusions, il est réaffirmé à juste titre que les entreprises durables jouent un rôle essentiel dans la promotion des principes et droits fondamentaux au travail, et il est demandé d'accorder l'attention et le soutien nécessaires aux micro, petites et moyennes entreprises. Enfin, les conclusions soulignent que les cinq catégories de principes et droits fondamentaux au travail sont indissociables, interdépendantes et se renforcent mutuellement, et que le dialogue social est essentiel pour relever les défis et tirer parti des possibilités offertes dans le monde du travail.

Avant de conclure, quelques remarques sur le lancement de la Coalition mondiale pour la justice sociale s'imposent. Les employeurs saluent et soutiennent résolument cette initiative, en faveur de laquelle ils réaffirment leur engagement ferme et total. Nous remercions l'OIT pour le rôle déterminant qu'elle a joué dans la mise en place de cette collaboration: ses efforts ont permis de jeter des bases solides pour cette coalition mondiale forte et bien conçue qui, sous sa direction et avec la participation d'autres organismes des Nations Unies, de syndicats, d'organisations non gouvernementales et d'autres parties prenantes, a le pouvoir de susciter des changements réels et profonds.

En conclusion, les employeurs souhaitent exprimer leur gratitude au Président de la Conférence, pour la manière dont il a dirigé les travaux, à mes collègues Vice-présidents de la Conférence et aux présidents des différentes commissions, pour la volonté d'équilibre, le calme et la constance avec lesquels ils ont conduit les débats. Nous tenons également à remercier les présidents et vice-présidents du groupe gouvernemental, du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs, ainsi que toutes les personnes ayant participé aux délibérations (travailleurs, employeurs et gouvernements). Le succès de la présente session de la Conférence revient également, dans une large mesure, à la direction et au personnel du BIT, dont le travail acharné est remarquable, au personnel d'appui de la Conférence, aux interprètes et à tous ceux et celles qui ont participé à la préparation et au bon déroulement de ces deux semaines intenses. Enfin, la véritable réussite de la Conférence dépendra désormais de tous les participants et de l'OIT, et de leur volonté collective de reprendre le flambeau allumé ici et de bâtir un avenir fondé sur la justice sociale et le travail décent pour tous.

M^{me} Lestic

Vice-présidente travailleuse de la Conférence international du Travail

J'ai eu le privilège d'être élue Vice-présidente de cette Conférence. Je vous en remercie. J'ai eu en effet l'honneur de coprésider une conférence remarquable qui, malgré un contexte de tension et d'instabilité accrue à travers le monde, s'est déroulée dans un climat constructif et dynamique.

Le partenariat social tripartite de l'OIT a une fois de plus démontré sa capacité à transcender des logiques parfois contradictoires et à trouver des solutions et des recommandations négociées pour relever des défis émergents dans le monde du travail.

En première intention, la Conférence a réaffirmé son attachement au multilatéralisme pour apporter des réponses aux crises les plus graves. Ainsi, la séance spéciale sur la situation des travailleurs et travailleuses en Palestine était nécessaire pour discuter de la manière dont nous pouvons aider les travailleurs palestiniens dans cette situation critique. Nous ne pouvons plus nous contenter de paroles. Nous devons agir en premier lieu pour sauver et protéger la vie des Palestiniens, mais aussi dans le cadre du mandat de l'OIT pour garantir le respect des droits des travailleurs palestiniens. Nous appelons tous les gouvernements à contribuer

généreusement, en solidarité avec le peuple palestinien, au plan d'intervention d'urgence de l'OIT. En outre, nous devons mettre en œuvre sans tarder, en tant qu'OIT, la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies attribuant à la Palestine des droits similaires à ceux d'un État Membre. Il est temps que la Palestine soit considérée comme un pays à part entière au sein de notre Organisation. Cette reconnaissance participe d'une solution politique, seule garante d'une paix durable. Parce que l'exigence d'une paix durable dans le monde ne peut se réaliser sans la justice sociale. C'est d'ailleurs ce que nous voulons réaffirmer ici à travers la discussion sur un nouveau contrat social.

Cette fois encore, nous saluons le stimulant rapport du Directeur général sur ce sujet, qui permet à l'OIT, avec également la Coalition mondiale pour la justice sociale, de se mobiliser en vue du prochain Sommet mondial des Nations Unies pour le développement social, qui se tiendra en 2025. Un contrat social renouvelé est en effet nécessaire pour mieux atteindre la justice sociale dans les prochaines décennies et répondre aux aspirations des peuples en créant des emplois décents et respectueux, respectueux du climat dans le cadre d'une transition juste. Nous devons façonner la transformation industrielle pour atteindre l'objectif de neutralité carbone, favoriser les investissements dans des secteurs économiques et stratégiques tels que l'économie verte et les infrastructures durables, l'économie des soins et la formalisation du travail informel. Notre contrat social renouvelé doit tenir la promesse de la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail (2019), avec son socle de protection du travail qui comprend des droits, y compris en termes de durée maximale du travail, qui comprend aussi des salaires décents, la santé et la sécurité au travail pour tous les travailleurs et travailleuses, quel que soit leur statut.

Nous devons intensifier notre action pour parvenir à une protection sociale universelle, notamment par la création d'un fonds de protection sociale pour les pays les moins favorisés. Notre nouveau contrat social doit garantir un salaire égal pour un travail de valeur égale et mettre fin à toutes les discriminations, particulièrement les discriminations de genre, dont le caractère systémique ne peut plus perdurer. Ce contrat social doit créer un modèle de développement fondé sur les droits qui corrige les déséquilibres de pouvoir et de richesse à travers un plein respect de la liberté d'association, du droit à la négociation collective, du tripartisme et du dialogue social en tant que moyen essentiel de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

La Déclaration de Philadelphie, dont nous célébrons le 80^e anniversaire cette année, nous rappelle avec d'autant plus d'acuité que le travail n'est pas une marchandise, que la liberté d'expression et d'association est une condition indispensable d'un progrès soutenu, que la pauvreté où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous. Avec la Coalition mondiale pour la justice sociale, sous la direction du Président Lula da Silva et du Directeur général de l'OIT, nous avons la responsabilité collective d'enclencher un vrai virage dans la façon dont sont pensées et organisées l'économie et la politique mondiales. Les travailleurs y apporteront leur contribution active.

Je voudrais évoquer enfin les différentes décisions que nous avons prises. Tout d'abord, les travailleurs voudraient faire une remarque sur les abrogations de conventions. Nous n'avons pas bloqué la décision, mais nous attirons l'attention de la Conférence sur le fait que la ratification de conventions plus modernes et de nouvelles normes est en retard par rapport aux recommandations d'abrogation du Groupe de travail tripartite du mécanisme d'examen des normes. Ce retard n'est pas conforme au mandat du mécanisme tel qu'il a été convenu et nous tenons à le dire ici clairement. Notre groupe ne continuera pas à soutenir un exercice dont la logique serait simplement celle de la déréglementation. Cela va à l'encontre du mandat de l'OIT. Il est important que l'OIT préserve et réaffirme sa fonction normative originelle.

Je voudrais aussi féliciter les collègues impliqués dans la commission qui a finalisé les négociations initiales sur une norme contraignante globale qui viserait à protéger les travailleurs et travailleuses contre les risques biologiques. Nous saluons tout particulièrement la définition et le champ d'application étendus qui couvrent les maladies infectieuses telles que le COVID-19, mais aussi d'autres affections causées par l'exposition à des agents, des dangers et des substances biologiques, ainsi que les accidents et les blessures, les références aux mesures de précaution et l'inclusion des dangers nouveaux et émergents.

La discussion générale sur le travail décent et l'économie du soin est, quant à elle, une réponse opportune aux défis démographiques et épidémiologiques auxquels nous sommes confrontés. Et je voudrais souligner ici l'enjeu d'égalité de cette discussion. Les emplois de l'économie du soin sont aujourd'hui largement précarisés et très fortement féminisés. Ils illustrent les mécanismes d'inégalité professionnelle entre les femmes et les hommes: bas salaires, compétences professionnelles mal reconnues, mauvaises conditions de travail, pénibilité. La situation s'est encore détériorée après la pandémie. Il est donc crucial que ces métiers du soin soient valorisés, car le soin contribue au bien-être et il constitue un élément indispensable à la soutenabilité de nos sociétés. Désormais, nous disposons d'une vision tripartite commune de l'économie du soin, qui reconnaît la responsabilité première de l'État pour les soins exigeant un cadre politique et réglementaire intégré. Cette vision partagée appelle à une augmentation des investissements publics pour garantir aussi un travail décent aux travailleuses du secteur. Il s'agit là d'une contribution majeure à notre vision des transitions justes.

Nous saluons enfin les conclusions de la Commission chargée de la discussion récurrente sur les principes et droits fondamentaux au travail. Nous nous félicitons que l'OIT se concentre désormais sur la promotion et la protection des principes et droits fondamentaux au travail dans deux nouveaux domaines cruciaux pour l'avenir du travail décent. En effet, nous devons garantir que les emplois créés grâce à la transition vers une économie numérique et écologiquement durable bénéficient de la protection garantie des droits fondamentaux. Nous attendons en outre avec impatience de voir l'OIT se concentrer sur les principes et droits fondamentaux dans l'ensemble de ses travaux, y compris dans la prise en compte structurelle des recommandations du système de contrôle pour toutes les formes d'engagement du Bureau auprès des États Membres.

Au début de la Conférence, enfin, la Commission de l'application des normes a tenu sa première séance spéciale sur le Bélarus et nous espérons sincèrement qu'elle ouvrira des possibilités d'engagement avec le gouvernement du Bélarus. Similairement, nous encourageons tous les gouvernements à s'engager pleinement dans la mise en œuvre des recommandations de cette commission. Encore une fois, la pauvreté et l'exploitation sans règles de la main d'œuvre où qu'elle existe constituent un danger pour la prospérité et la justice sociale pour toutes et tous, ce que nous voulons défendre ici.

Je souhaite enfin remercier chaleureusement les équipes du BIT pour l'organisation et leur soutien précieux aux travaux de la Conférence. Un grand merci aussi aux interprètes qui nous ont permis de nous comprendre. Nous sommes toutes et tous une composante nationale importante de l'Organisation internationale du Travail. Mais à la fin de la Conférence, notre travail n'est pas terminé. Avec un engagement et une énergie renouvelés, nous devons maintenant retourner dans nos pays respectifs et assumer nos propres responsabilités pour promouvoir la justice sociale partout où nous le pouvons.

M. Moyo**Vice-président gouvernemental de la Conférence**
(original anglais)

Permettez-moi tout d'abord de présenter mes plus sincères condoléances au gouvernement et au peuple du Malawi après le décès inopiné et tragique du Vice-président malawien, Saulos Klaus Chilima, et de neuf autres personnes dans un accident d'avion lundi dernier, au moment où nous entamons nos délibérations. Que leur âme repose en paix.

Je voudrais remercier très sincèrement le Président de la Conférence, M. Buzu, pour son leadership et pour l'excellente manière dont il a assuré la présidence de cette 112^e session de la Conférence internationale du Travail. Je souhaite également exprimer ma gratitude envers mes collègues Vice-présidents, M. Dubey et M^{me} Lestic, pour leur coopération et leur dévouement, qui ont grandement facilité les travaux de la Conférence. Dans le même esprit, je remercie tout particulièrement les présidentes et présidents de toutes les commissions de la Conférence. Nous avons eu l'occasion d'observer les travaux difficiles et minutieux qui ont été menés. Je dois dire que les courts moments pendant lesquels j'ai assisté aux travaux de ces commissions ont été très éclairants quant au fonctionnement du tripartisme. Je tiens à rendre hommage à tous les délégués pour leur engagement et leur dévouement. Certains d'entre eux ont travaillé jusqu'à des heures très tardives pour élaborer les résolutions qui ont été adoptées par la Conférence.

La 112^e session de la Conférence internationale du Travail a marqué le lancement de la première discussion normative sur la protection contre les dangers biologiques. Nous nous félicitons des résultats obtenus, qui serviront de base à la deuxième discussion qui aura lieu l'année prochaine. Dans l'intervalle, ces résultats devraient encourager les États Membres, même à ce stade, à élaborer des stratégies en vue de réduire les accidents et les lésions sur les lieux de travail, dans le cadre des efforts déployés pour offrir à tous les travailleurs un milieu de travail sûr et salubre.

La Commission chargée de la discussion générale sur le travail décent et l'économie du soin a axé ses efforts sur la reconnaissance du travail effectué par les travailleurs du soin rémunérés comme non rémunérés. Elle a reconnu la contribution des travailleurs domestiques, des travailleurs de l'économie informelle, des personnes en situation de handicap, des femmes et des jeunes à la croissance économique et à la création d'emplois. La commission s'est également intéressée à l'économie rurale et à ses travailleurs. Pour nous, en Afrique, cette question est le défi du siècle, et elle pourrait bien être le défi du siècle prochain également faute d'une action appropriée. Il est primordial que l'OIT poursuive les discussions dans ce domaine important, en ayant à l'esprit les différences de contexte aux niveaux national et régional.

Les travaux de la Commission chargée de la discussion récurrente sur les principes et droits fondamentaux au travail ont aussi mis en évidence l'importance des droits de l'homme sur le lieu de travail et le fait que ces droits sont indissociables, interdépendants et se renforcent mutuellement. Bien qu'il reste des obstacles à la réalisation de ces principes et droits fondamentaux, l'accent devrait être mis sur les priorités thématiques convenues, notamment l'économie informelle, en particulier dans les zones rurales, et les situations de crise et de fragilité.

S'agissant des travaux de la Commission de l'application des normes, nous nous félicitons des discussions qui ont été menées sur la manière dont les États Membres peuvent améliorer la mise en œuvre des conventions fondamentales et dont ils peuvent s'acquitter de leur obligation de faire rapport aux organes de contrôle. À cet égard, la commission a examiné des cas individuels, et nous espérons et comptons qu'elle examinera aussi à l'avenir des cas de

progrès, afin de partager des bonnes pratiques pour permettre aux pays de s'améliorer, plutôt que de se concentrer uniquement sur les difficultés que rencontrent les États Membres.

Je voudrais saluer le travail accompli en vue du Forum inaugural de la Coalition mondiale pour la justice sociale. Je tiens en particulier à rendre hommage au Directeur général non seulement pour cette initiative, mais aussi pour la façon dont elle a été organisée. La Coalition mondiale a en effet pris de l'envergure depuis son lancement à la 111^e session de la Conférence. Lors de chaque table ronde, les intervenants et le modérateur nous ont éclairés sur la façon dont nous pourrions travailler ensemble en vue de parvenir à la justice sociale, et c'est avec une énergie renouvelée que nous allons rentrer chez nous après avoir écouté les discours galvanisants, inspirants et passionnés du Président du Népal, Son Excellence Ramchandra Paudel, et du Président du Brésil, Son Excellence Luiz Inácio Lula da Silva. Nous prenons particulièrement note de leurs appels à lutter contre les inégalités et à promouvoir la justice sociale; à éradiquer la pauvreté en redoublant d'efforts pour réaliser les objectifs de développement durable; à s'attaquer aux causes du changement climatique et à en atténuer les effets par le financement de l'action climatique, notamment par les pays du Nord; et à restructurer l'architecture financière internationale et à démocratiser les systèmes de gouvernance des Nations Unies, y compris celui de l'OIT. Nous verrons ainsi que d'autres pays, notamment les pays d'Afrique, peuvent également participer aux séances régulières des conseils d'administration. Par ailleurs, nous saluons l'engagement pris par le Brésil de ratifier l'Instrument d'amendement à la Constitution de l'Organisation internationale du Travail, 1986. Nous prenons également acte de l'appel à réduire les écarts existants au sein des pays et entre ceux-ci, tandis que nous nous efforçons de faire en sorte qu'aucun pays, groupe social ou individu ne soit laissé de côté.

Les discussions que nous avons eues en plénière et dans les commissions ont été fructueuses. Grâce à l'excellent travail de préparation et de présentation du Directeur général et de son personnel ainsi que du Président du Conseil d'administration et de son bureau, le rapport du Directeur général à la présente session de la Conférence, qui était consacré au renouvellement du contrat social, a éclairé tous nos débats et ravivé notre désir de mettre en place un dialogue social constructif et durable propre à servir de base au développement de nos économies et de nos sociétés. Une très grande majorité d'orateurs issus des trois groupes ont déploré la situation des travailleurs des territoires arabes occupés. Pour quiconque est doté d'un cœur et d'un peu d'humanité, il est clair que la guerre doit s'arrêter et que l'occupation doit cesser.

Pour conclure, je voudrais remercier tout particulièrement le secrétariat de la Conférence pour son dévouement et ses conseils durant toutes ces séances que nous avons présidées en notre qualité de membre du bureau de la Conférence. M. Bormioli et son équipe ont fait preuve de ponctualité et ont su nous guider, nous informer et nous orienter, et c'est donc à eux que nous devons notre succès.

Enfin, je tiens à exprimer ma profonde gratitude au groupe de l'Afrique, au groupe gouvernemental et aux groupes des employeurs et des travailleurs, qui ont approuvé ma nomination et m'ont permis d'être le Vice-président gouvernemental de cette 112^e session de la Conférence internationale du Travail. Servir la Conférence a été une expérience enrichissante et une leçon d'humilité pour moi, et un honneur pour la délégation tripartite du Zimbabwe.

M. HOUNGBO

Directeur général du Bureau international du Travail et Secrétaire général de la Conférence

Nous arrivons – d'aucuns diront finalement – au terme de notre Conférence. Elle a certainement été intense, riche et productive. J'espère que vous toutes et vous tous rentrerez chez vous avec un sentiment de satisfaction pour un travail bien accompli. Je dois dire que nos statistiques nous indiquent une participation des femmes de 37,8 pour cent, ce qui est toujours bien en deçà de nos attentes, même s'il y a une légère hausse par rapport aux 36,5 pour cent qu'on avait l'année passée.

Nous avons eu l'occasion de marquer le 80^e anniversaire de la Déclaration de Philadelphie, dont les principes restent aussi importants aujourd'hui qu'ils l'étaient en 1944, après la guerre.

Les débats de la séance plénière spéciale sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés, particulièrement en Palestine, ont marqué un moment solennel de notre Conférence et, naturellement, comme agence spécialisée, l'OIT se devra tôt ou tard de réfléchir sur la suite à donner à la résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies je crois le 10 mai dernier. J'ai entendu durant cette assise spéciale sur la Palestine un appel pressant à une action collective pour alléger les souffrances des Palestiniennes et des Palestiniens. Et une affirmation, sinon une réaffirmation du rôle fort que l'OIT a le devoir de jouer à cet égard. Nous savons que la tâche qui attend l'OIT en Palestine est immense, et il nous faut donc planifier une relance rapide qui soit riche en emplois et fondée sur les droits: les droits humains, les droits des travailleurs, et ce au moment même où l'action humanitaire continue. Nous restons fermement engagés, évidemment, à collaborer dans ce contexte avec tous les collègues du système des Nations Unies, notamment en apportant des contributions techniques dans le cadre du lien nécessaire entre l'humanitaire, le développement et la paix, une paix que nous voulons tous et toutes durable.

Dans ce cadre, qu'il me soit permis de remercier sincèrement les pays donateurs qui ont commencé à nous faire part de leurs engagements à contribuer au fonds pour financer le projet que nous avons monté en trois phases, dont nous avons eu une présentation lundi dernier. À la date d'hier en tout cas, nos services avaient comptabilisé 10 millions de dollars É.-U. de promesses de dons, soit la moitié des 20 millions de dollars É.-U. que nous recherchons. Donc dans ce cadre, je voudrais encore profiter de cette tribune pour lancer un appel à tous ceux qui ne l'ont pas déjà fait, et je sais que vous étiez très occupés par la Conférence, mais maintenant que la Conférence est finie, pensez, s'il vous plaît, à la différence que le BIT, que l'OIT peut faire pour ces Palestiniennes et pour ces Palestiniens, que ce soit à Gaza ou en Cisjordanie.

Face à l'insécurité et à l'inégalité, sans oublier l'informalité persistante, la discussion de mon rapport, *notamment du renouveau du contrat social*, a confirmé en tout cas un point critique. L'inaction n'est tout simplement pas une option. Vous vous êtes faits l'écho de notre appel à renouveler ce contrat social, à en débattre, à aller en profondeur afin de faire progresser la justice sociale comme base d'une paix durable, d'une prospérité partagée, d'une égalité des chances et d'une transition juste.

Au cours de notre débat, nous avons aussi entendu des inquiétudes concernant la perte de confiance dans nos systèmes de gouvernance, au niveau tant national que multilatéral, et nous devons rétablir cette confiance dans nos institutions et protéger l'indépendance des organisations syndicales, à la fois pour les employeurs et les travailleurs. Et là encore, dans tous les pays et à l'échelle globale, nous nous devons de redynamiser le dialogue social et de

renforcer notre mandat normatif qui demeure à mon sens l'ossature, la raison d'être de cette Organisation. Comme l'ont démontré nos échanges avec les facilitateurs du Sommet mondial pour le développement social, l'OIT a un rôle évidemment très important à jouer dans un multilatéralisme que nous voulons inclusif, et plus particulièrement lors de ce deuxième Sommet mondial pour le développement social.

Quelques mots sur le travail des commissions, que les vice-présidents ont déjà bien couvert et que je vais essayer de relater encore plus rapidement mais, vu de la perspective du Bureau, nous tenons d'abord à remercier tous ceux qui ont œuvré, à commencer par les présidents et les vice-présidents des commissions, afin qu'on ait un aboutissement heureux et moins stressant que l'année passée. Je suis et me sens redevable envers vous, vu la richesse des débats et des délibérations et surtout le fait que les résultats des travaux en commission augurent d'une bonne discussion l'année prochaine, que ce soit la discussion de la commission qui traite des dangers biologiques ou celles qui s'annoncent, comme la discussion sur les plateformes numériques, l'économie des plateformes qui, nous le savons tous, va être une discussion assez riche, et je sais que toutes les parties prenantes sont déjà à pied d'œuvre et que le Bureau aussi est à pied d'œuvre pour la préparation de cette discussion.

Au sujet des commissions, je dois dire aussi que, au niveau du Bureau, nous avons regretté que pour la première fois l'on ait eu à assister à un vote à la Commission de l'application des normes. C'est vraiment regrettable, mais nous devons continuer à travailler pour porter haut le flambeau et les valeurs que nous défendons au quotidien, pour l'amélioration des conditions de vie et de travail de tous les travailleurs et toutes les travailleuses au niveau mondial.

À propos des normes, je voudrais signaler que nous avons reçu ces deux dernières semaines une vingtaine de nouvelles ratifications – et je vous en remercie – dont cinq de conventions fondamentales, cinq de la convention (n° 190) sur la violence et le harcèlement, 2019, et quatre de conventions relatives à la santé et sécurité au travail, entre autres conventions. Au total, une vingtaine de ratifications ont été enregistrées ces deux dernières semaines. Et je tiens à vous exprimer toute ma gratitude.

Je voudrais aussi confirmer qu'il est bien évident que si les travaux de l'inauguration du forum hier ont été un succès, nous voulons souligner que, pour nous, ce n'est qu'un début. En fait, nous commençons. C'est maintenant que le travail commence, en réalité. Nous voulons finaliser l'équipe de Sana De Courcelles et de Laura Thompson. Nous voulons finaliser maintenant les thématiques, et d'ici la fin de l'année, avoir un plan de travail et finaliser le plan d'action, évidemment pas seulement au niveau du BIT, mais avec l'ensemble des membres ou partenaires de la Coalition, afin qu'en 2025 nous puissions commencer à faire la différence. Et comme je l'ai dit hier, il est important que cette différence soit surtout axée sur l'action sur le terrain.

S'agissant de cette journée spéciale d'hier, je tiens à remercier aussi les autorités népalaises et brésiliennes pour l'honneur qui nous a été fait avec la présence des deux chefs d'État, notamment du Président Paudel, qui nous a rappelé qu'il ne peut y avoir de justice sociale sans justice climatique, et qu'une paix durable ne peut être atteinte que par une prospérité partagée. Que dire également des propos tenus par le Président Lula da Silva, qui a fait un plaidoyer fort pour la paix et nous a incités à semer la justice pour cultiver la paix dans le monde. Il a aussi rappelé les attaques contre la démocratie qui ont toujours nuit, en fait, au droit et aux droits humains, et au droit du travail, et qu'un nouveau contrat social doit mettre l'humain au cœur des politiques.

Comme vous le voyez, j'essaie vraiment de faire court parce que je sais que nous sommes tous fatigués, mais je ne saurais terminer mon propos sans vous remercier Monsieur le Président, ainsi que Madame la Vice-présidente et Messieurs les Vice-présidents, pour le leadership que vous avez démontré au cours des deux dernières semaines. Nous vous devons aussi le succès de ces assises, le succès de cette Conférence. Merci aussi pour votre patience, et surtout pour votre gestion du temps et de l'atmosphère dans les salles, qui n'a pas toujours été assez facile, et je tiens à vous remercier Monsieur le Président de nous avoir permis de terminer dans des temps raisonnables après ces deux semaines. Finalement, je voudrais remercier tous mes collègues et toutes mes collègues du Secrétariat. Il vaut mieux ne même pas les citer individuellement car c'est vraiment un travail collectif, mais permettez-moi toujours, évidemment, de saluer en particulier les interprètes, agents de sécurité, techniciens et tous ceux qui étaient en charge de la logistique, sans qui on n'aurait pas pu atteindre ces résultats.

M. Buzu

Président de la 112^e session de la Conférence (original anglais)

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier de m'avoir confié cette fonction importante. C'est un honneur pour moi, pour mon équipe et, j'en suis convaincu, pour mon pays. J'espère avoir été à la hauteur des grands espoirs que vous avez placés en moi. Je remercie également les membres du bureau de la Conférence, mes «complices», ainsi que l'équipe fantastique du secrétariat du BIT, dont le Directeur général peut être fier, tout comme il peut être fier de son équipe en poste dans mon pays, la République de Moldova.

Cette session de la Conférence se déroule en une période difficile, aussi bien pour les travailleurs que pour les employeurs et les gouvernements représentés dans cette salle. Malgré les progrès qui ont été accomplis au cours des dernières années, les inégalités et la discrimination liées au genre entravent la participation des femmes au marché du travail. L'épidémie d'accidents du travail, qui fauche plus de 3 millions de vies chaque année, ne faiblit pas. De nouveaux dangers menacent le monde du travail. Des millions de personnes font face à l'insécurité et perdent leurs moyens de subsistance en raison d'une guerre ou d'un conflit. Les employeurs aussi sont aux prises avec la perturbation des chaînes d'approvisionnement et l'évolution de la demande sur le marché, et les gouvernements demeurent sous pression alors qu'ils s'efforcent de concilier reprise économique et lutte contre les inégalités sociales.

En ces temps tourmentés, l'idéal de justice sociale peut sembler ambitieux, voire irréalisable. Pourtant, l'OIT a su montrer au fil du temps que c'est précisément dans les moments difficiles que son rôle est le plus important. Nous avons évoqué la Déclaration de Philadelphie au cours de la présente session de la Conférence. Comme moi, je suis certain que beaucoup d'entre vous ont été guidés par les principes humanistes qui y sont inscrits, selon lesquels le travail n'est pas une marchandise, la liberté d'expression et d'association est une condition indispensable, et la pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous. La Déclaration est d'autant plus révolutionnaire qu'elle a été écrite à l'une des heures les plus sombres de l'histoire de l'humanitarisme. Sa signature a marqué un tournant pour l'OIT et les États Membres; elle a fixé un cap clair et orienté un processus de développement dynamique, au lendemain de la seconde guerre mondiale.

Les périodes d'adversité révèlent nos vulnérabilités, mais offrent aussi l'occasion d'y remédier. C'est pourquoi la nouvelle initiative du Directeur général, la Coalition mondiale pour la justice sociale, arrive à point nommé. Il est encourageant de constater que plus de 280 acteurs et parties prenantes de tous horizons ont reconnu la nécessité d'un changement

et ont uni leurs forces afin de promouvoir un avenir plus équitable pour les travailleurs du monde entier.

J'ai échangé avec l'historien du BIT, à l'étage du bâtiment du Bureau où sont exposés les portraits de tous les directeurs généraux, et l'historien m'a présenté chaque portrait en m'expliquant que tel Directeur général avait promu la Déclaration de Philadelphie, tel autre la notion de travail décent, et ainsi de suite. J'ai alors songé au Directeur général actuel et il m'est venu à l'esprit que, à l'avenir, son portrait ferait lui aussi partie de cette collection. L'historien du BIT pourra raconter à un autre visiteur ou ministre que ce Directeur général est celui qui a œuvré à la promotion de la justice sociale. Rien ne me rendrait plus fier que de l'aider à transmettre cet héritage, et j'espère m'exprimer au nom de toutes les personnes présentes dans cette salle.

À cette session de la Conférence, deux autres questions essentielles pour le monde du travail ont été examinées. La première est celle de l'économie du soin. Comme nous le savons tous, les femmes continuent d'assumer une part disproportionnée du travail de soin non rémunéré, ce qui compromet considérablement leur participation au marché du travail. Dans de nombreuses régions, les stéréotypes de genre sont tels que l'on attend des femmes qu'elles se consacrent à des activités de soin plutôt qu'à un emploi rémunéré. Les lacunes en matière d'accès aux programmes de protection sociale touchent particulièrement les femmes vivant dans des zones rurales, marginalisées ou en situation de crise, dont les vulnérabilités sont encore aggravées par les déplacements et la perte de leurs moyens de subsistance. Le nouveau rapport de l'OIT sur l'économie du soin fournira aux gouvernements des orientations utiles sur la manière de traiter cette question essentielle.

Un autre élément crucial est la menace que représentent les dangers biologiques. Le monde a été le témoin direct des conséquences dévastatrices de la pandémie de COVID-19, ainsi que d'autres épidémies, comme celle d'Ebola. Ces dangers font peser un risque considérable sur la santé et la sécurité des travailleurs, provoquant de graves perturbations sur le lieu de travail et dans l'économie au sens large. Je remercie la Commission normative sur les dangers biologiques pour les discussions importantes qu'elle a consacrées à l'élaboration d'une nouvelle norme destinée à garantir aux travailleurs une meilleure protection contre ces menaces.

Permettez-moi de remercier toutes les commissions pour leurs efforts inlassables et leur dévouement. Elles ont vraiment fait un travail remarquable et devraient être fières de ce qu'elles ont accompli.

En dehors de la Conférence, j'occupe le poste de ministre du Travail et de la Protection sociale de la République de Moldova. Au cours des deux dernières années, mon pays a plus que jamais maîtrisé l'art de transformer l'adversité en objectif et mission, et le souci de soi en solidarité et amitié. Le fait que, après ces deux années difficiles, la présidence de la Conférence internationale du Travail ait été confiée à mon pays veut dire beaucoup. Il confirme que nous avons notre place sur la scène mondiale et que notre opinion compte. Il nous a motivés à aller au-delà des attentes que nous nous étions fixées en renforçant le respect des normes de l'OIT, en respectant et en faisant respecter la hiérarchie applicable et en poursuivant notre action en faveur du travail décent pour tous, à mesure que nous progressons dans la réalisation de notre objectif d'adhésion à l'Union européenne d'ici à 2030. Je suis reconnaissant au Directeur général d'avoir pris le temps de se rendre dans mon pays et le remercie pour son précieux soutien et ses bons conseils.

Je suis certain que, comme moi, vous ressentez une immense fierté d'être ici aujourd'hui, de représenter vos pays et de participer à cette réflexion, sur la scène internationale, concernant les mesures à prendre pour mieux servir nos citoyens. Nous avons le pouvoir d'agir

et nous devons nous en souvenir. Ne l'oublions jamais. En tant que responsables dans nos domaines respectifs, nous devons absolument être conscients que le pouvoir que nous possédons n'est pas purement symbolique. Il nous donne une véritable occasion de changer la donne. Saisissons-la.

Genève n'est pas Las Vegas: ce qui se déroule à Genève ne doit pas y rester. Nous devrions rentrer chez nous, dans nos pays, et partager à travers le monde entier ce que nous avons accompli. La quête d'un monde du travail meilleur exige un engagement sans réserve.

M. Hougbo

Directeur général du Bureau international du Travail et Secrétaire général
de la Conférence
(original anglais)

Mesdames et Messieurs les délégués, je suis sûr que vous conviendrez tous avec moi que nous ne pouvons pas laisser partir le Président sans le remercier pour le rôle moteur qu'il a joué ces deux dernières semaines. Au nom de toutes les personnes ici présentes, je tiens donc à lui remettre ce marteau gravé, en témoignage de notre gratitude et pour qu'il se souvienne de nous.

Je souhaite également saisir cette occasion pour exprimer ma gratitude aux membres de la délégation de la République de Moldova, qui m'ont accueilli lors de mes récentes visites dans leur pays, et pour leur rappeler qu'ils ont tout mon soutien. Je tiens à les remercier une fois encore pour la discussion fructueuse que nous avons eue et pour leur travail avec les équipes du BIT à Budapest et à Genève.

Avant de clore la session, je voudrais aussi rendre hommage à Georges Politakis, le Conseiller juridique du BIT, qui partira à la retraite à la fin du mois d'août. La présente session de la Conférence sera donc sa dernière. Georges Politakis a travaillé avec un grand nombre d'entre nous au fil des ans. Je lui souhaite le meilleur pour la suite et je vous invite toutes et tous à l'applaudir comme il se doit.

(Applaudissements.)

Le Président

(original anglais)

La présente session de la Conférence marquera profondément notre Organisation, en ce qu'elle va contribuer à améliorer la vie de millions de personnes à travers le monde. Nous devons nous en assurer.

Cette année encore, nous avons trouvé le moyen de surmonter nos divergences de vue et de parvenir au consensus grâce au dialogue et au compromis. Nous avons adopté des conclusions en vue d'élaborer des normes concernant les dangers biologiques dans le milieu de travail, de promouvoir les politiques visant à renforcer l'économie du soin et de réaffirmer notre attachement au respect des droits fondamentaux au travail.

La Conférence et les 300 partenaires de la Coalition mondiale pour la justice sociale ont exprimé leur ferme engagement à promouvoir la justice sociale en renforçant la coopération pour engager une action concrète. Nous pouvons nous féliciter de ces résultats.

Je déclare à présent la 112^e session de la Conférence internationale du Travail close.

(La séance est levée, et la 112^e session de la Conférence est close à 18 h 00.)